

TABLEAU RÉCAPITULATIF
des dispenses des exigences préalables à l'entrée en formation (epef) du BPJEPS spécialité
“éducateur sportif” mention “équitation”

Critère/Certification	EPEF
Sportif de haut niveau en équitation inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport	TEP (*) uniquement
TEP du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	x
UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	x
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	x
CQP (*) Enseignant animateur d'équitation / activités équestres RNCP37148	TEP (*) uniquement
TFP (*) Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133	TEP (*) uniquement
TFP Animateur d'équitation RNCP37414	TEP (*) uniquement

Critère/Certification	EPEF
Galop 7 Western délivré par la FFE (*)	TEP (*) uniquement
Galop 7 Attelage délivré par la FFE	TEP (*) uniquement
Galop 8 de cavalier délivré par la FFE	TEP (*) uniquement
Degré 2 délivré par la FFE	TEP (*) uniquement
Brevet fédéral Degré 3 délivré par la FFE	TEP (*) uniquement
CEP (*) 3 tel que défini par la CPNE-EE (*)	TEP (*) uniquement

Résultats sportifs attestés par le DTN de la FFE

Critère/Certification	EPEF
2 classements en épreuve de CCE (***) niveau amateur 4 minimum ou équivalent	TEP (*) uniquement
2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 3 minimum ou équivalent	TEP (*) uniquement
2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 2 minimum ou équivalent	TEP (*) uniquement
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3A minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO (***) ou hunter de niveau amateur 3 Grand Prix minimum ou équivalent	TEP (*) uniquement
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 préliminaire minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent	TEP (*) uniquement
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalent	TEP (*) uniquement
2 participations en épreuves western amateur 2 ou équivalent avec 1 score minimum de 65/70	TEP (*) uniquement
2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage amateur 2 ou équivalent	TEP (*) uniquement
2 classements en épreuves de TREC (***) amateur 1 ou équivalent	TEP (*) uniquement

(*)

TEP : test d'exigences préalables.

UC: unité capitalisable.

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

CQP: certificat de qualification professionnelle.

TFP : Titre à finalité professionnelle.

FFE : Fédération française d'équitation.

CEP : Capacités équestres professionnelles.

CPNE-EE : Commission paritaire nationale de l'emploi - Entreprises équestres.

(*) Le CCE (Concours Complet d'Équitation), le CSO (Concours de Saut d'Obstacles) et les Techniques de Randonnée Equestre de Compétition (TREC) sont des épreuves équestres organisées par la FFE, ses organes déconcentrés ou par ses adhérents autorisés par la FFE à organiser des compétitions officielles.**